



Club de Natation de TARARE « C.N.T »

Règlement Intérieur

Nom-Prénom-Gruppe de l'adhérent :

Le **C.N.Tarare** est une Association loi 1901 d'intérêt général, dont tous les membres sont des bénévoles. L'adhésion à l'association implique une participation à la vie du Club. En devenant membre ou indirectement en inscrivant une personne mineure, on doit garder à l'esprit que le fait de payer une cotisation ne donne pas droit à une prestation de services comme dans une structure commerciale. Je me conduis donc comme un membre et non comme un client. L'équipe dirigeante de l'association s'engage à faire le maximum pour satisfaire ses adhérents, équipe dirigeante que chaque membre ou responsable légal peut intégrer.

Inscription

Avant de commencer les cours, la personne désirant pratiquer une activité aquatique doit remplir un dossier d'inscription, avoir fourni un certificat médical ou rempli un questionnaire de santé et avoir procédé au règlement de sa cotisation. Une fois l'inscription validée, il sera difficile de satisfaire des demandes de modifications. Suivant les places disponibles et si la qualité du cours enseigné n'est pas compromise, les inscriptions en cours de saison sont possibles. En cas de changement de vos coordonnées, pensez à nous en informer.

Certificat médical (CM)

Pour les mineurs : je remplis le questionnaire de santé de la Fédération Française de Natation. Si toutes mes réponses sont négatives, je n'ai pas besoin de fournir un certificat médical. Si l'une des réponses est positive, alors je dois fournir un certificat médical.

Pour les majeurs : si je renouvelle ma licence et que j'ai fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans, je réponds au questionnaire médical et les mêmes conditions que pour les mineurs s'appliquent. Si je suis un nouvel adhérent au club, je dois fournir un certificat médical.

Règlement de l'adhésion

L'adhésion comprend les frais de dossier, la licence FFN, l'assurance et les cours.

L'adhérent peut régler son adhésion annuelle en espèces, chèques, chèques de participation d'un Comité d'Entreprise et CB.

Si une participation d'un Comité d'Entreprise, des chèques vacances ou des coupons sports sont en attente, un chèque de caution du montant correspondant doit être remis afin de valider l'inscription. L'échange du moyen de paiement est possible jusqu'au 30 Octobre. Passé ce délai, le chèque de caution sera encaissé.

Pour un règlement transmis au club, le C.N.T vous offre la possibilité de régler le montant de votre adhésion par chèque en 1, 2 ou 3 fois.

Droit à l'image

Tout adhérent autorise le C.N.T à utiliser les images fixes ou audiovisuelles (prises à l'occasion de la vie du club, des cours, des soirées, des compétitions ...) sur lesquelles lui ou un membre de sa famille apparaît. Ces images peuvent être utilisées sur tous supports de communication, documents promotionnels & publicitaires, ainsi que sur les réseaux sociaux, le site internet et les articles de presse. Ces images ne sont pas communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. L'adhérent s'engage donc à ne pas exercer de recours ultérieur en cas de publication de ces images. Il disposera du droit de retrait de cette ou ces images s'il le juge utile.

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo : OUI NON

Protection des mineurs

Les parents amènent leurs enfants dans le hall d'entrée du Centre Nautique 15 minutes avant le début des cours. Ils doivent être présents à la fin des cours pour les récupérer. L'enfant ne doit pas rester seul plus de 15 minutes après son cours; passé ce délai et sans nouvelle des parents, les responsables du C.N.T se réservent la possibilité de demander l'intervention de la police municipale afin de mettre l'enfant en sécurité.

Les parents déposant ou récupérant leurs enfants sur le parking d'AQUAVAL, sans se rendre dans le hall de la piscine, le font sous leur seule responsabilité. Le C.N.T ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou d'accident. Le stationnement devant le portail et accès pompiers d'AQUAVAL est strictement interdit et est susceptible d'être verbalisable, les places de parking doivent être utilisées.

Les cours – les entraînements

Pour les sections ENF, Adultes, Loisirs : la saison débute mi-septembre et se termine mi-juin (sauf événements imprévisibles, vacances scolaires & jours fériés).

Le Centre Nautique AQUAVAL peut être parfois support de compétitions ou soumis à des impératifs techniques : dans ces cas, il se peut que les séances soient supprimées, de même lorsque l'entraîneur est en déplacement pour encadrer nos nageurs de compétition.

Le planning des cours est affiché au local du club & sur notre site internet. Lorsque vous êtes absents ou qu'un cours n'a pas lieu, il ne peut y avoir de compensation.

L'adhérent autorise les responsables du club et l'encadrement à faire intervenir les services d'urgence en cas de besoin.

Chaque nageur appartient à un groupe en fonction de son niveau et de son âge dont il doit respecter les horaires et jours d'entraînements selon un planning remis à chaque nageur lors de son inscription, il doit suivre les consignes de l'entraîneur avec toute son attention et respect de ses collègues d'entraînement.

La présence (sauf contre-temps) du nageur est indispensable à tous les entraînements afin d'assurer la continuité des progrès.

Si pour des raisons diverses (scolaires, médicales, etc...), certains enfants ne peuvent arriver à l'heure à l'entraînement, les parents doivent en informer l'entraîneur par écrit, mail, texto ou tél, dès le début de la saison ou si l'absence est ponctuelle au plus tard la veille au soir de l'entraînement.

Toute absence ou sortie avant l'heure doit être justifiée par écrit à l'entraîneur, sinon le nageur restera sous tutelle du Club jusqu'à l'heure de fin d'entraînement.

Paraphe (initiales) :



Club de Natation de TARARE « C.N.T »

Règlement Intérieur

Groupes compétition

Le calendrier des compétitions est distribué aux parents à titre indicatif en début de saison et affiné trimestre par trimestre.

Les nageurs des groupes compétition sont tenus de participer aux compétitions pour lesquelles ils ont été sélectionnés par l'entraîneur. Tout forfait pour raison valable devra être signalé dans les délais prévus par l'entraîneur, avant la date d'engagement. Le forfait d'un nageur ou toute absence non justifiée par un certificat médical après son engagement entraînera le remboursement par l'adhérent des frais d'engagement, des amendes et des frais d'hébergement engagés.

La participation aux compétitions par équipe est obligatoire.

Le port de la tenue du club (bonnet – tee-shirt – polo) est obligatoire pendant les compétitions, à partir de la catégorie Avenir. La tenue est choisie par les membres du bureau. Lors des déplacements pour compétitions ou stages, les accompagnateurs qui emmènent les nageurs le font bénévolement. Cependant une attestation de frais peut leur être faite par le bureau, à leur demande, pour une déduction fiscale (les justificatifs doivent être gardés à cet effet). Il est rappelé aux accompagnateurs l'obligation de respecter le code de la route et de justifier d'une assurance véhicule comportant la garantie « accidents corporels passagers transportés »

Discipline et comportement

Les adhérents et les accompagnants doivent se conformer au règlement régissant le Centre Nautique AQUAVAL.

Observer un comportement en accord avec l'éthique et la morale sportive : aucune violence verbale ni physique ne sera tolérée dans l'enceinte de la piscine tant par les nageurs que par les parents.

Les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres nageurs seront sanctionnés, ce respect prévaudra aussi lors des manifestations à l'extérieur.

Le respect des concurrents et des officiels est une règle non transgressable par les membres du club pratiquant une compétition.

Les nageurs sont tenus d'être à l'écoute de leur entraîneur et de respecter ses décisions.

Le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions à l'encontre d'un membre ayant dérogé à ces règles, sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

L'accès au bassin ne peut se faire qu'aux horaires d'entraînements du club, il est important de signaler votre appartenance au club auprès de l'hôtesse d'accueil du Centre Nautique.

Hygiène

Afin de respecter le règlement intercommunal de la piscine, les nageurs doivent :

- . prendre une douche savonnée, passer par le pédiluve et porter un maillot et bonnet de bain pour la nage et lunettes de nage.
- . il est recommandé de prendre une douche à la fin de l'entraînement pour la détente des muscles et également par souci d'hygiène.

Vestiaires

Les vestiaires sont collectifs. Le C.N.T dégage toute responsabilité en cas de vol ou d'oubli. Vous pouvez contacter le Centre Nautique AQUAVAL au 04.74.05.04.00 (le C.N.T n'étant pas le gestionnaire du centre nautique, il est inutile de nous contacter à ce sujet).

Des affiches sont disposées sur les portes de chaque vestiaire : il est important de respecter les vestiaires qui vous sont affectés.

Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants au-delà du vestiaire : seuls les nageurs ont accès aux sanitaires et aux douches.

Les vestiaires doivent être évacués 15 minutes après la fin des entraînements et laissés en parfait état de propreté, il est interdit d'y jouer.

Les installations mises à la disposition du Club et donc des nageurs, doivent être respectées et toute dégradation pourra entraîner la mise en cause de la responsabilité civile des parents.

Conditions et garanties d'assurance

L'adhérent bénéficie des garanties de base de l'assurance F.F.N. L'information figure sur le site internet de la F.F.N. Vous pouvez souscrire à une garantie avec options complémentaires, qui vous donnera droit à des remboursements plus importants (cette fiche d'assurance FFN est disponible au secrétariat).

Déclaration d'accident

Le formulaire de déclaration d'accident se rédige sur le site internet <https://www.mutuelle-des-sportifs.com/EnCasAccident.aspx> en tant que licencié de la Fédération Française de Natation. Vous devez le compléter et joindre les pièces justificatives, avant de le faire signer par un membre du Bureau Directeur.

Vous avez 5 jours pour faire parvenir votre déclaration au groupe MDS Conseil.

Particularités de règlement des cotisations

Tarif d'une inscription en cours de saison :

- Jusqu'au 31 Décembre = paiement de l'adhésion annuelle.
- De Janvier à Mars = paiement de 2/3 des cours + 60€ pour les frais de dossier & la licence FFN.
- D'avril à Mai = paiement de 1/3 des cours + 60€ pour les frais de dossier & la licence FFN.

Si le C.N.T vous a adressé un avoir, le présenter lors de l'inscription.

Moyen de paiement refusé : En cas de moyen de paiement refusé, les cours seront suspendus jusqu'à régularisation, nous demandons à être prévenus avant tout rejet.

Annulation d'inscription et remboursements éventuels

Les frais de dossier et de licence représentent une somme de 60€ par adhérent qui ne donne jamais lieu à remboursement. Tout trimestre commencé reste dû.

L'activité peut être annulée à l'initiative de l'adhérent. Dans ce cas, l'adhérent peut prétendre à un remboursement dans les seules conditions ci-après :

- Avant la date de commencement des cours déterminée par le C.N.T : seuls 60€ pour le montant des frais de dossier et de la licence FFN seront retenus.
- Après cette date et sur justification médicale uniquement, un remboursement partiel pourra être opéré dans les limites suivantes :
 - Annulation avant le 31 Décembre : prix de l'adhésion payé moins la retenue des frais de dossier et licence FFN (60€) et le tiers du prix de l'adhésion hors frais de dossier et licence (correspondant au trimestre en cours).
 - Annulation du 1^{er} janvier au 31 mars : prix de l'adhésion payé moins la retenue des frais de dossier et licence (60€) et les 2/3 du prix de l'adhésion hors frais de dossier et licence (correspondant aux 2 trimestres entamés).
 - Il ne sera effectué aucun remboursement à partir du 1^{er} Avril

Paraphe (initiales) :



Club de Natation de TARARE « C.N.T »

Règlement Intérieur

c Pour une suspension médicale temporaire (supérieure à un mois mais qui permet une reprise en cours de saison) un avoir sera établi pour la saison suivante, sur présentation du certificat médical.

Les adhésions payées par chèque C.E ou coupons Sport « pass'sport » ne permettent pas de remboursement.

Pour toute annulation, un justificatif sera à fournir. L'annulation sera effective à la date de fourniture de ce justificatif.

L'activité peut être annulée à l'initiative du C.N.T en cas de manque d'effectif lors des inscriptions dans un groupe ou section. Dans ce cas, un remboursement intégral des sommes versées sera effectué, ou il sera proposé à l'adhérent d'intégrer un autre groupe.

Attestation de paiement / Facture

La facture de votre adhésion est possible sur demande au bureau du club.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont traitées sur informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Pour nous contacter cntarare@gmail.com

Nota : Le règlement intérieur ainsi que les statuts, sont consultables au secrétariat aux jours et heures de permanences.

A Tarare, le :

Signature :

Paraphe (initiales) :